

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU
COMITÉ PERMANENT DES
FINANCES DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES**

CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2011

LE 13 AOÛT 2010



feiSM

financial executives
international
dirigeants financiers internationaux

canada

Le 13 août 2010

M. James Rajotte, député
Président, Comité permanent des finances
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur Rajotte,

INTRODUCTION

L'organisme Dirigeants financiers internationaux Canada (DFI Canada), pour le compte du Souscomité de la politique fiscale du Comité consultatif des grands dossiers et des politiques, est heureux de répondre à l'invitation que lui a lancée le Comité permanent des finances (FINA) de la Chambre des communes à présenter un mémoire dans le cadre des consultations prébudgétaires 2011 du FINA. DFI Canada ne peut être mieux placé pour comprendre la nécessité d'élaborer et de préserver une conjoncture qui permet de s'assurer que le Canada maintient son fort leadership économique et renforce sa productivité et sa compétitivité, et ce, à l'échelle mondiale. Le régime fiscal du pays devrait stimuler l'épargne et l'investissement; favoriser l'innovation, la productivité et l'initiative; améliorer le bien-être économique et social de tous les Canadiens, en éliminant les obstacles inutiles à la croissance de l'économie.

Selon DFI Canada, les principes énoncés ciaprès devraient jeter les bases du budget 2011 :

- 1) La priorité devrait être accordée à la réduction du déficit et au maintien d'une gestion budgétaire efficace afin de s'assurer que l'économie canadienne résistera aux prochains ralentissements économiques. Les politiques devraient laisser aux forces du marché libre le soin de dominer la reprise économique, permettant ainsi au gouvernement de se concentrer sur les politiques visant à rééquilibrer les comptes.
- 2) Il est crucial de favoriser la productivité afin d'assurer la compétitivité à l'échelle mondiale. Étant donné que le dollar canadien atteindra bientôt la parité avec le dollar américain, il faut traiter en priorité cet enjeu.
- 3) Les politiques devraient promouvoir l'investissement et simplifier l'accès aux marchés du crédit et des capitaux.
- 4) Les propositions budgétaires devraient viser à réduire la complexité du régime fiscal et de ses exigences en matière d'observation, et non l'inverse.
- 5) Les initiatives stratégiques devraient être prudentes et avoir un effet d'accroissement sur l'économie; être établies en fonction de la situation financière et économique relativement stable du Canada; profiter à l'ensemble des contribuables, des entreprises et des citoyens du Canada.
- 6) Dans la mesure du possible, les initiatives ne devraient avoir aucune incidence sur les recettes à court et à moyen terme ou au cours de la période visée par la législation.
- 7) Le régime fiscal devrait donner aux Canadiens une plus grande marge de manœuvre quant aux possibilités de planification de la retraite.

Conformément aux principes susmentionnés, DFI Canada recommande au Comité d'inclure dans le budget 2011 les mesures définies ciaprès.

A. COMPÉTITIVITÉ ET RENOUVEAU ÉCONOMIQUE

Dans l'économie mondialisée d'aujourd'hui, la compétitivité se veut un facteur déterminant de la prospérité et, dans certains cas, de la survie des entreprises canadiennes. La compétitivité présuppose une utilisation efficace et optimale des ressources, une conformité au niveau souhaité de qualité des produits, un accès aux capitaux nécessaires pour investir dans des machines et des équipements modernes, des taux de productivité élevés et une amélioration de la formation et de l'éducation. De plus, la compétitivité exige d'avoir accès aux plus récentes recherches et d'être en mesure de tirer parti de la conception de produits novateurs. En vue d'assurer cette compétitivité, il faut également disposer d'une quantité importante de travailleurs et de capitaux, en plus de veiller à ce que les sociétés atteignent et maintiennent un flux de trésorerie suffisant pour prendre de l'expansion et moderniser leurs structures matérielles de fabrication.

Nous demandons instamment au gouvernement de mettre en œuvre des mesures visant à appuyer les créateurs de valeur économique canadienne, d'encourager leur prospérité à l'échelle mondiale et d'améliorer le climat commercial intérieur du Canada. DFI Canada prie le gouvernement de maintenir ses réductions prévues relativement à l'impôt des sociétés. Il est indispensable d'assurer un régime fiscal favorable. Les incitatifs fiscaux ont le maximum d'efficacité lorsqu'ils ciblent directement le résultat recherché.

1) L'économie du savoir

Le Canada doit soutenir la croissance d'une économie du savoir numérique en contribuant aux investissements qui permettront de renforcer la productivité et la compétitivité du pays à l'échelle mondiale, et ce, dans le but de fournir des possibilités d'emploi aux générations futures.

DFI Canada recommande que le gouvernement soutienne et renforce les mesures présentées dans le budget 2010 visant à favoriser la création d'une économie numérique.

2) Le renforcement de la vigueur du marché du travail

Les gouvernements ont traditionnellement loué les vertus de l'acquisition continue du savoir et du recyclage professionnel. Le marché du travail au Canada exige des personnes formées et hautement qualifiées afin d'augmenter la productivité du pays. L'augmentation de la productivité de la main-d'œuvre est tributaire du perfectionnement d'une population active très instruite et hautement qualifiée. Une formation en cours d'emploi actualisée revêt une importance particulièrement capitale pour le perfectionnement d'employés techniques et spécialisés dans les technologies de l'information. Le gouvernement est également instamment prié de déployer plus d'efforts pour encourager la création de champions canadiens de l'éducation permanente et de la formation continue. En outre, il doit appuyer de manière plus notable les sociétés qui sont reconnues dans le monde entier pour leurs stratégies inventives et novatrices en matière de perfectionnement des compétences des employés.

DFI Canada recommande que le gouvernement encourage les entreprises du Canada à favoriser le perfectionnement des compétences et des qualifications de la main-d'œuvre canadienne, et ce, par l'intermédiaire des initiatives énumérées ciaprès :

- a) élargir la définition des dépenses de formation et d'éducation qui sont présentement admissibles aux déductions fiscales;
- b) instaurer un programme de crédit d'impôt remboursable pour les dépenses de formation et d'éducation admissibles, ce qui incitera les entreprises à investir davantage dans ce secteur d'une importance capitale;
- c) adopter une déduction ou un crédit d'impôt remboursable au titre de l'éducation et de la formation de qualification acquises à titre personnel; à défaut de quoi, les employés déplacés pourraient recevoir une subvention leur permettant de suivre une formation de recyclage professionnel.

Ces mesures permettront aux employés déplacés d'acquérir de nouvelles compétences professionnelles ou d'approfondir leurs connaissances. Les deux dernières mesures mentionnées pourraient être financées par le biais du compte théorique de l'assurance-emploi. Il est recommandé de prévoir un calendrier d'une période de trois ans pour la mise en œuvre de ces deux initiatives, lesquelles devraient faire l'objet d'une réévaluation à la fin de la dite période.

3) La machinerie et l'équipement du secteur de la fabrication et de la transformation

Dans le cadre du budget 2007, le gouvernement a instauré des taux de déduction pour amortissement (DPA) plus favorables pour les investissements liés à la machinerie et à l'équipement utilisés dans le secteur de la fabrication et de la transformation. La période d'admissibilité à ces taux s'est depuis prolongée jusqu'en 2012. Bien que cette échéance semble suffisante pour stimuler de nouveaux investissements dans les petits projets, elle est trop brève pour financer les grands projets dont l'élaboration et la réalisation nécessitent des années.

DFI Canada recommande que ces taux de déduction plus favorables concernant les investissements liés à la machinerie et à l'équipement utilisés dans le secteur de la fabrication soient en vigueur pour une autre période minimale de cinq ans, et que la date de fermeture fasse l'objet d'un examen périodique.

B. PLANIFICATION DE LA RETRAITE

De nombreux Canadiens doivent aujourd'hui envisager de travailler au-delà de la date prévue de leur retraite puisque la crise financière actuelle a sérieusement entamé la valeur de leurs régimes de retraite ou réduit la valeur de leurs portefeuilles d'investissement constitués pour la retraite. Afin d'ajouter de la souplesse aux possibilités d'emploi des travailleurs âgés et de faciliter la planification de la retraite de ces derniers, **DFI Canada recommande que de nouvelles dispositions soient déposées en vue de prolonger jusqu'à l'âge de 75 ans la date limite des :**

- a) cotisations au Régime de pensions du Canada pour les travailleurs qui ne sont pas encore admissibles aux prestations de retraite maximales;
- b) cotisations au régime enregistré d'épargne-retraite (REER);
- c) conversions de REER en FEER (Fonds enregistré de revenu de retraite).

Afin de s'assurer que cette proposition n'a aucune incidence sur les recettes, il faudrait réduire le nombre d'années au cours desquelles les travailleurs sont autorisés à retirer des fonds du FERR.

DFI Canada recommande également que le gouvernement accorde aux travailleurs une déduction fiscale de 125 % sur la première tranche de 5 000 \$ de cotisation à un REER.

C. BESOIN D'UNE SIMPLIFICATION

Le régime fiscal devrait faire l'objet d'un examen visant à simplifier la déclaration de revenus. Tel qu'il a été démontré dans le cadre d'une récente étude de recherche réalisée par la Fondation de recherche des dirigeants financiers du Canada (FRDFC) de DFI Canada, la croissance du régime fiscal et les questions de réglementation et d'observation nécessitant une attention immédiate constituent des enjeux de taille qui pourraient s'avérer coûteux pour notre société.

Comme le fait remarquer DFI Canada dans son mémoire 2008 présenté au Comité permanent des finances :

« Le régime fiscal canadien est excessivement complexe. Le régime fiscal actuel est une courtepoinette fabriquée à partir de mesures, de règlements et de pratiques administratives de l'ARC se chevauchant les uns les autres. Trop fréquemment, les experts fiscaux et les gestionnaires de l'impôt des entreprises doivent consulter des notes techniques détaillées pour comprendre la signification de nombreuses mesures budgétaires. Conséquemment, les coûts d'observation du régime fiscal sont excessifs. DFI CANADA croit que l'économie canadienne pourrait croître à un rythme beaucoup plus rapide si ces experts travaillant à établir des stratégies de réduction d'impôts pour les particuliers ou les entreprises concentraient plutôt leur énergie à des initiatives commerciales ».

DFI Canada recommande que la Loi soit révisée en profondeur afin d'en éliminer la complexité. Tout particulièrement, cet effort devrait être concentré sur les aspects de la Loi qui (a) ne créent pas d'efficacité économique, de croissance ni de compétitivité accrue, (b) entraînent des coûts d'observation excessifs en regard des objectifs politiques qu'ils visent ou (c) ne correspondent pas aux caractéristiques notées ci-dessus d'un régime fiscal simple.

L'exemple suivant montre la grande complexité de notre régime fiscal.

Déclaration de revenus collective

Le Canada est le seul pays qui ne permet pas la production d'une déclaration de revenus collective, que ce soit sous forme de consolidation fiscale ou d'un système de transfert des pertes fiscales. De nombreuses sociétés canadiennes consacrent chaque année beaucoup trop de temps et d'argent dans l'élaboration de stratégies fiscales dont l'unique but consiste à atteindre le même résultat qui pourrait être obtenu de façon plus efficace par le biais d'une déclaration de revenus collective. Par ailleurs, ces stratégies engagent des frais additionnels étant donné qu'elles incitent l'Agence du revenu du Canada (ARC) ou la cour de l'impôt à procéder à un examen minutieux avant de considérer ces stratégies de planification fiscale comme légitimes.

DFI Canada recommande la mise en œuvre d'un système de transfert des pertes fiscales, soit une procédure beaucoup plus simple que la mise en œuvre d'une consolidation fiscale collective.

Cette proposition renforcera la compétitivité des sociétés canadiennes, réduira les coûts liés à l'observation, et permettra aux administrateurs fiscaux de concentrer leurs efforts en vue de stimuler la croissance et la rentabilité des entreprises. Nous convenons que cette initiative sera possiblement considérée comme une perte immédiate de recettes fiscales. Toutefois, la question de la baisse du rendement des impôts est une question liée au temps, et non pas à la réduction permanente du rendement des impôts des sociétés. Si les provinces n'autorisent pas la déclaration de revenus collective, il serait tout de même profitable de mettre en œuvre la présente proposition à l'échelle fédérale seulement.

Il existe d'autres initiatives intéressantes visant la simplification du régime fiscal, notamment celles énumérées ciaprès : examiner le système de DPA en vue de réduire la prolifération des catégories; prendre en considération la déclaration de revenus collective pour les particuliers; autoriser les sociétés privées admissibles aux déductions accordées aux petites entreprises à utiliser les bénéficiaires comptables comme des bénéficiaires nets aux fins de l'impôt sur le revenu; réviser les répercussions des Normes internationales d'information financière (NIIF) sur la détermination du bénéfice net aux fins de l'impôt sur le revenu afin d'éliminer les anomalies involontaires liés à la mise en œuvre de ces normes.

D. ACCÈS AUX MARCHÉS DU CRÉDIT ET DES CAPITAUX

La formation de capital constitue l'un des piliers de la croissance et du développement économiques. En effet, sans injections importantes de capitaux et en l'absence de la libre circulation de ces derniers, cette conjoncture entraîne différentes conséquences : le développement économique est entravé, les travaux d'entretien et de renouvellement dont on a réellement besoin sont différés, la productivité est paralysée et les niveaux d'emploi sont en baisse. Les fonds communs d'investissement au Canada sont insuffisants pour satisfaire au besoin constant de nouveaux investissements de capitaux. Par conséquent, le Canada a toujours compté sur les investisseurs étrangers pour lui fournir les capitaux qui ne sont pas accessibles auprès de sources canadiennes.

1) Retenue d'impôt

La retenue d'impôt constitue un obstacle à la libre circulation des capitaux. La retenue d'impôt sur les dividendes a pour effet de créer un biais dans le financement par emprunt au Canada, et augmente généralement le coût des fonds propres, en comparaison du coût de la dette. Il existe un lien étroit entre l'exonération de la retenue d'impôt sur les paiements d'intérêts et de dividendes et l'augmentation d'investissements directs à l'étranger et la libre circulation des capitaux. En effet, l'exonération de la retenue d'impôt sur les dividendes permettrait de renforcer, de façon appréciable, la capacité des sociétés canadiennes d'attirer des capitaux étrangers et de concurrencer efficacement les sociétés d'autres pays.

DFI Canada recommande les mesures énoncées ciaprès :

- a) **le taux de retenue d'impôt sur les paiements de dividendes destinés aux nonrésidents devrait être réduit et correspondre ainsi à une retenue entre 5 et 15 %, soit le modèle établi pour la majorité des négociations de nouvelles conventions;**
- b) **le ministère des Finances devrait collaborer avec tous les signataires de conventions, autres que les États-Unis, en vue de réduire ou d'éliminer la retenue d'impôt sur les paiements d'intérêts et de dividendes faits aux entités non canadiennes, et sur les paiements de dividendes destinés aux contribuables visés par la convention fiscale entre le Canada et les États-Unis.**

2) Remise de dette

En raison de la crise des marchés financiers et de la diminution de la performance économique, certaines sociétés à levier financier se sont vues obligées de renégocier leur dette. Dans certains cas, une partie de la dette a été radiée, et ce, dans le but de permettre aux dites sociétés de poursuivre l'exploitation de leurs activités. La remise de dette doit être assignée à certains comptes de pertes, tel qu'il est prévue par l'ordonnance. En fait, les pertes qui sont associées à ces sociétés sont réduites après la renégociation de la dette. Dans des circonstances normales, ce traitement fiscal est à la fois raisonnable et juste. Toutefois, l'état du marché financier est en ce moment loin de la norme.

Afin de favoriser la restructuration financière de l'économie et de collaborer avec les sociétés qui devront possiblement renégocier leur dette afin de maintenir le flux de trésorerie nécessaire pour garantir leur survie, **DFI Canada recommande au gouvernement d'inclure dans le budget 2011 une mesure visant à permettre aux sociétés de reporter la répartition de la dette remise pendant une période de trois ans.**

CONCLUSION

Tel qu'il est indiqué dans le présent mémoire, DFI Canada a ciblé les différents principes qui sous-tendent la prise de décisions budgétaires, et a proposé des mesures visant à réaliser les objectifs suivants : simplifier le régime fiscal, assurer un renouveau économique durable, accorder une marge de manœuvre accrue quant aux possibilités de planification de la retraite et alléger le fardeau financier des entreprises canadiennes. Étant donné que le Canada se trouve actuellement dans un contexte de reprise économique, il est important que les propositions budgétaires soient axées sur le court terme et soient élaborées en fonction de la réalité canadienne. À notre avis, les mesures fiscales proposées sont conformes aux principes et aux objectifs susmentionnés. Nous prions très instamment le gouvernement de prendre en considération ces mesures et de les intégrer au budget 2011. DFI Canada demeure toujours prêt à collaborer avec le gouvernement en vue d'atteindre ces objectifs communs.

Je vous prie d'accepter, Monsieur Rajotte, l'expression de mes sentiments distingués.



Barry Gorman, PhD, CA, TEP
Président, Sous-comité de la politique fiscale
Comité consultatif des grands dossiers et des politiques



Michael Conway, CA, ICD.D
Chef de la direction et président national
Dirigeants financiers internationaux Canada

À propos de DFI Canada (www.feicanada.org)

Dirigeants financiers internationaux Canada (DFI Canada) est l'association professionnelle des hauts dirigeants financiers. Comptant plus de 2 000 membres dans 11 sections régionales réparties dans tout le Canada, DFI Canada fournit à l'ensemble de ses membres des services de perfectionnement professionnel, de leadership éclairé et de représentation.

Le Comité consultatif des grands dossiers et des politiques constitue l'un des deux comités nationaux de parrainage de DFI Canada. Ce comité est formé de plus de 40 dirigeants financiers, représentant une vaste section transversale de l'économie canadienne, qui ont consacré bénévolement temps, expérience et connaissances afin d'envisager des solutions et de recommander des mesures relatives à une variété de sujets d'intérêt pour les entreprises canadiennes et les organismes gouvernementaux. La composition actuelle du Comité consultatif des grands dossiers et des politiques vise à traiter des secteurs énumérés ci-après : gouvernance d'entreprise, marchés de capitaux, politique fiscale, retraite, contrôles internes et responsabilisation du secteur public. En plus d'offrir des services de représentation, le Comité consultatif des grands dossiers et des politiques s'emploie à renforcer la sensibilisation et l'éducation du public à l'égard des enjeux qu'il traite et tente continuellement d'améliorer ces secteurs.